

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
portant désignation d'un commissaire auprès du Comité
directeur du consortium de validation des compétences**

A.Gt 21-10-2015

M.B. 16-11-2015

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu l'accord de coopération du 24 juillet 2003 relatif à la validation des compétences dans le champ de la formation professionnelle continue, conclu entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française;

Vu le décret de la Communauté française du 22 octobre 2003 portant assentiment à l'accord de coopération du 24 juillet 2003 relatif à la validation des compétences dans le champ de la formation professionnelle continue, conclu entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 2 février 2012 portant désignation d'un commissaire auprès du Comité directeur du consortium de validation des compétences;

Sur proposition de la Ministre de l'Education;
Après délibération,

Arrête :

Article 1^{er}. - Mme Bernadette Devillé est désignée en qualité de commissaire auprès du Comité directeur du consortium de validation des compétences.

Article 2. - L'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 2 février 2012 portant désignation d'un commissaire auprès du Comité directeur du consortium de validation des compétences est abrogé.

Article 3. - Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa signature.

Article 4. - La Ministre de l'Education est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 21 octobre 2015.

Le Ministre-Président,

R. DEMOTTE

La Vice-présidente et Ministre de l'Education, de la Culture et de l'Enfance

Mme J. MILQUET